

# E 5070

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

TREIZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 5 février 2010

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 5 février 2010

## **TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Projet de décision de la Commission** concernant les exigences de sécurité que doivent comporter les normes européennes relatives à certains produits utilisés dans l'environnement du sommeil des enfants, en application de la directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

5769/10





**CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 27 janvier 2010  
(OR. en)**

**5769/10**

**CONSOM 13  
MI 29**

**NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine: la Commission européenne  
Date de réception: 26 janvier 2010  
Destinataire: Secrétariat général du Conseil

---

Objet: Projet de DÉCISION DE LA COMMISSION du [...] concernant les exigences de sécurité que doivent comporter les normes européennes relatives à certains produits utilisés dans l'environnement du sommeil des enfants, en application de la directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

---

Les délégations trouveront ci-joint le document de la Commission D006842/02.

p.j.: D006842/02



COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le  
C (2009) ... final

D006842/02

Projet de

**DÉCISION DE LA COMMISSION**

**du [...]**

**concernant les exigences de sécurité que doivent comporter les normes européennes relatives à certains produits utilisés dans l'environnement du sommeil des enfants, en application de la directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil**

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

EN

Projet de

## DÉCISION DE LA COMMISSION

du [...]

**concernant les exigences de sécurité que doivent comporter les normes européennes relatives à certains produits utilisés dans l'environnement du sommeil des enfants, en application de la directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil**

**(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)**

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la directive 2001/95/CE du Parlement européen et du Conseil du 3 décembre 2001 relative à la sécurité générale des produits<sup>1</sup>, et notamment son article 4, paragraphe 1, point a),

considérant ce qui suit:

- (1) La directive 2001/95/CE prévoit que les organismes européens de normalisation établissent des normes européennes. Ces normes doivent garantir que les produits satisfont à l'obligation générale de sécurité imposée par la directive.
- (2) Selon la directive 2001/95/CE, un produit est présumé sûr, pour les risques et les catégories de risque couverts par les normes nationales, quand il est conforme aux normes nationales non obligatoires transposant des normes européennes.
- (3) En 2006, la Commission a commandé une évaluation de la sécurité de divers articles de puériculture couramment utilisés dans les soins aux bébés et aux enfants de moins de cinq ans<sup>2</sup>. Cette évaluation a été menée en collaboration avec les autorités nationales, les organismes nationaux de normalisation, les associations de consommateurs, les organisations actives dans le domaine de la sécurité des produits, les opérateurs économiques et les laboratoires d'essais.
- (4) Pour ces produits, l'étude a permis de recueillir des statistiques sur les accidents et les blessures dans l'Union et au-delà, et de réaliser une évaluation complète des risques, fondée sur l'identification des principaux dangers et l'analyse des différents scénarios d'exposition.
- (5) L'étude a permis de mettre en évidence cinq types de produits, fréquemment utilisés dans l'environnement du sommeil des nouveau-nés et des enfants en bas âge, qui devaient

---

<sup>1</sup> JO L 11 du 15.1.2002, p. 4.

<sup>2</sup> [http://ec.europa.eu/consumers/safety/projects/ongoing-projects\\_en.htm#project\\_results](http://ec.europa.eu/consumers/safety/projects/ongoing-projects_en.htm#project_results).

faire l'objet d'un suivi. Il s'agit des matelas de lit d'enfant, des tours de lit d'enfant, des lits suspendus pour bébé, des couettes d'enfant et des sacs de couchage pour bébé.

- (6) Les nouveau-nés dorment en moyenne au moins seize heures par jour et les enfants âgés de trois à cinq ans dorment encore entre onze et treize heures par jour. Si on inclut les périodes d'éveil, les bébés et les enfants en bas âge passent quotidiennement au moins une demi-journée dans un environnement conçu pour le sommeil durant les cinq premières années de leur vie. Les produits utilisés dans un tel environnement doivent être sûrs, car c'est dans cet environnement que les bébés et les enfants en bas âge sont souvent laissés longtemps sans surveillance le jour comme la nuit.
- (7) Selon la base de données européenne sur les blessures (IDB), dans l'Union européenne, entre 2005 et 2007, 17 000 accidents touchant des enfants âgés de zéro à quatre ans se sont produits dans leur lit<sup>3</sup>. Selon la Commission des États-Unis pour la sécurité des produits de consommation (CPSC), tous les ans, les lits d'enfant et les produits connexes sont à l'origine de plus de décès de bébés que tout autre article de puériculture<sup>4</sup>.
- (8) Certains modèles de tours de lit et de sacs de couchage pour bébé ont été signalés, par l'intermédiaire du système d'alerte rapide RAPEX, comme présentant des risques de suffocation et d'étouffement et ont donc été retirés du marché ou rappelés. En 1992, la Commission française de la sécurité des consommateurs a recommandé d'informer les consommateurs et d'améliorer la sécurité des couettes d'enfant, en raison du risque d'inflammabilité, d'hyperthermie et de suffocation<sup>5</sup>. En 2002, 2007 et 2008, aux États-Unis, la CPSC a ordonné le rappel de certains modèles de matelas de lit d'enfant en raison de risques de coincement et d'arguments de vente infondés<sup>6</sup>.
- (9) Si les tours de lit d'enfant, les matelas et les couettes d'enfant ne sont pas sûrs ou s'ils ne sont pas accompagnés d'avertissements de sécurité essentiels, ils peuvent augmenter l'incidence de la mort subite du nourrisson (MSN) en raison du risque d'hyperthermie et d'asphyxie<sup>7</sup>.
- (10) Parallèlement, des recherches ont montré que les sacs de couchage pour bébé peuvent apporter une protection contre la mort subite du nourrisson (MSN)<sup>8</sup>, car elles réduisent la probabilité que l'enfant se retrouve en position ventrale et empêchent les draps de couvrir le visage et la tête durant le sommeil. Si, pour ces raisons, leur utilisation doit être encouragée, il convient d'assurer la sécurité de l'enfant contre d'autres dangers, tels que le risque d'étouffement après ingestion de petits éléments et le risque de coincement.

---

<sup>3</sup> Données de l'IDB sur tous types de blessures, 2005-2007.

<sup>4</sup> *Nursery product-related injuries and deaths among children under the age of five*, CPSC, février 2009.

<sup>5</sup> <http://www.securiteconso.org/article195.html>.

<sup>6</sup> <http://www.cpsc.gov/cgi-bin/prod.aspx>.

<sup>7</sup> *Environment of infants during sleep and risk of sudden infant death*, *British Medical Journal*, 1996;  
*Changing concepts of SIDS: implications for infant sleeping environment and sleep position*, American Academy of Paediatrics, mars 2000;  
*Sleep Environment and the risk of sudden Infant death in an urban population*, American Academy of Paediatrics, mai 2003.

<sup>8</sup> <http://www.hc-sc.gc.ca/cps-spc/legislation/pol/bumper-bordure-fra.php>.

<sup>8</sup> *Risk and preventive factors for cot death in The Netherlands, a low-incidence country*, *European Journal of Paediatrics*, juillet 1998.

- (11) Il n'existe aucune norme européenne s'appliquant aux cinq types de produits susmentionnés. Il est donc nécessaire de définir des exigences spécifiques au sens de l'article 4, paragraphe 1, point a), de la directive 2001/95/CE, afin de demander aux organismes européens de normalisation d'élaborer des normes réduisant les risques liés à l'utilisation de ces produits.
- (12) Ces normes doivent être élaborées conformément à la directive 98/34/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juin 1998 prévoyant une procédure d'information dans le domaine des normes et réglementations techniques et des règles relatives aux services de la société de l'information<sup>9</sup>. La référence de la norme adoptée doit être publiée au *Journal officiel de l'Union européenne*, conformément à l'article 4, paragraphe 2, de la directive 2001/95/CE.
- (13) Dès que les normes en question seront disponibles, et sous réserve que la Commission européenne décide d'en publier les références au Journal officiel conformément à la procédure prévue à l'article 4, paragraphe 2, de la directive 2001/95/CE, les matelas de lit d'enfant, les tours de lit d'enfant, les lits suspendus pour bébé, les couettes d'enfant et les sacs de couchage pour bébé fabriqués dans le respect de ces normes devront être présumés conformes à l'obligation générale de sécurité de la directive 2001/95/CE, pour ce qui concerne les exigences de sécurité régies par lesdites normes.
- (14) La présente décision est conforme à l'avis du comité institué en vertu de l'article 15 de la directive 2001/95/CE,

DÉCIDE:

*Article premier*  
**Définitions**

Aux fins de la présente décision, on entend par:

«matelas de lit d'enfant», un produit sur lequel reposent les nouveau-nés et les enfants dormant dans un lit d'enfant. Ses dimensions sont généralement les suivantes: 60 x 120 cm ou 70 x 140 cm. Son épaisseur varie entre 6 et 15 cm. Le produit peut également se plier.

«tour de lit», un accessoire de lit d'enfant rembourré, fixé à l'intérieur du lit, généralement utilisé pour améliorer le confort de l'enfant. Ce produit couvre au moins un des côtés du lit.

«lit suspendu pour bébé», un lit ou un berceau dont le fond est souvent une surface non rigide ou plane suspendue à un ou plusieurs points d'ancrage par des cordes, des sangles ou des lanières. Ce produit est utilisé pour coucher un nouveau-né qui ne peut s'agenouiller ou se redresser seul.

«couette d'enfant», une housse en tissu, renfermant un matériau de rembourrage souple, destinée à améliorer le confort de l'enfant durant son sommeil et éviter l'hypothermie.

---

<sup>9</sup> JO L 204 du 21.7.1998, p. 37.

«sac de couchage pour bébé», un sac de la longueur du corps de l'enfant, chaudement doublé ou rembourré, dans lequel est placé le bébé. Ce produit est conçu pour éviter l'hypothermie et la suffocation de l'enfant lorsque ce dernier dort ou est allongé dans son lit.

*Article 2*  
***Exigences***

Les exigences de sécurité spécifiques relatives aux produits visés à l'article 1<sup>er</sup> que doivent comporter les normes européennes en application de l'article 4 de la directive 2001/95/CE figurent en annexe.

Fait à Bruxelles, le

*Par la Commission*  
Meglena KUNEVA  
*Membre de la Commission*



## ANNEXE

# **Exigences de sécurité spécifiques pour les matelas de lit d'enfant**

**RISQUES:** les principaux risques liés au produit sont le coincement et l'inflammabilité.

## **1. EXIGENCES DE SÉCURITÉ**

### **(1) EXIGENCES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ**

Les produits ne mettent pas en danger la sécurité ou la santé des enfants et des personnes qui s'en occupent lorsqu'ils sont utilisés conformément à l'usage auquel ils sont destinés ou à l'usage prévisible, compte tenu du comportement des enfants. Les capacités des enfants et des personnes qui s'en occupent sont prises en considération, en particulier dans le cas de produits qui, en raison de leurs fonctions, dimensions et caractéristiques, sont destinés à des enfants de moins de cinq ans. Les étiquettes apposées sur les produits ou sur leur emballage ainsi que les modes d'emploi doivent attirer l'attention des personnes s'occupant des enfants sur les dangers et les risques inhérents à l'utilisation des produits et sur la manière de les éviter.

### **(2) EXIGENCES SPÉCIFIQUES DE SÉCURITÉ**

#### **Propriétés chimiques**

Les matelas de lit d'enfant doivent être conformes à la législation de l'Union européenne.

#### **Inflammabilité et propriétés thermiques**

Les matelas de lit d'enfant ne doivent pas constituer un élément inflammable dangereux dans l'environnement de l'enfant. Ils doivent, par conséquent, se composer de matériaux remplissant au moins l'une des conditions suivantes:

- ils ne s'enflamment pas en cas d'exposition directe à une flamme ou à une étincelle;
- s'ils s'enflamment, ils brûlent lentement et présentent une faible vitesse de propagation de la flamme.

De plus, les matériaux combustibles ne doivent pas dégager d'émanations toxiques durant la combustion.

L'emploi de substances chimiques retardatrices de flammes doit être réduit au minimum. Si de telles substances sont employées, leur toxicité ne doit pas mettre en danger la santé de l'enfant et de la personne qui s'en occupe, ni l'environnement, durant l'utilisation du produit et lors de l'élimination du produit en fin de vie.

#### **Propriétés physiques et mécaniques**

##### **– Risques de coincement dans des trous ou des ouvertures**

Pour éviter le coincement du torse, de la tête et du cou dans le sommier, les matelas de lit d'enfant doivent couvrir la totalité du sommier et résister au poids d'un enfant debout sur le matelas ou marchant dans le lit.

L'enfant ne doit pas pouvoir soulever les parties du matelas pliable qui pourraient lui donner accès au sommier et accroître de ce fait le risque de coincement.

Les produits doivent être conçus et fabriqués, dans toute la mesure du possible, de manière à éviter le coincement des membres, des pieds et des mains entre le matelas et les côtés du lit.

Pour éviter l'asphyxie de l'enfant dont la tête ou le torse se retrouve coincé entre le matelas et les côtés du lit, l'espace compris entre le matelas et les côtés du lit doit être limité, compte tenu du point où le matelas exerce la plus forte pression sur le sommier.

– **Risques d'enchevêtrement**

La longueur des cordes, des rubans et des éléments utilisés en tant que liens ainsi que la taille des boucles doivent être limitées afin d'éviter le risque d'étranglement.

– **Risques de suffocation externe**

Les matelas de lit d'enfant ne doivent pas contenir de décalcomanies en plastique pouvant être détachées par l'enfant ou d'autres garnitures imperméables susceptibles de couvrir la bouche et le nez.

L'emballage des produits ne doit pas présenter de risque de suffocation par obstruction des voies respiratoires.

Pour éviter le risque de suffocation, le produit ne doit pas contenir de matelas souple rembourré susceptible d'épouser la forme du visage de l'enfant ou de former des renflements pouvant obstruer les voies respiratoires.

– **Risques d'étouffement et de suffocation interne**

Les matelas de lit d'enfant ne doivent pas contenir d'éléments séparés ou de petites dimensions pouvant être détachés par l'enfant, introduits entièrement dans sa bouche et avalés.

Les matelas de lit d'enfant ne doivent contenir aucun élément de petites dimensions qui peut être détaché par l'enfant et rester coincé dans le pharynx ou à l'arrière de la cavité buccale. Le matériau de rembourrage ne doit pas être accessible, notamment si l'enfant le saisit avec les dents, et doit résister à une contrainte inhérente à l'utilisation prévisible du produit par l'enfant, compte tenu de la possibilité que des fibres traversent les coutures ainsi que de la résistance des coutures.

– **Bords coupants**

Les matelas de lit d'enfant ne doivent pas comporter de bords coupants ou de pointes acérées. Les fils des ressorts ne doivent pas comporter de pointes acérées ni dépasser de la surface du matelas.

– **Intégrité structurale**

Le matériau du matelas doit posséder des propriétés physiques garantissant l'absence de risque de coincement. Le rembourrage ne doit pas subir de déformation permanente entraînant la distension du revêtement.

**Avertissements propres au produit**

Les avertissements et les instructions d'utilisation doivent indiquer à la personne s'occupant de l'enfant l'épaisseur du matelas, de manière à éviter les chutes, ainsi que la taille appropriée (longueur et largeur) correspondant au lit afin d'écartier le risque de coincement.

Pour éviter le risque de suffocation, les instructions doivent attirer l'attention de la personne s'occupant de l'enfant sur les dangers que représente l'empilement de deux matelas ou plus dans le but d'améliorer le confort de l'enfant.

Il convient d'inscrire des avertissements contre d'éventuels cas de figure pouvant causer un incendie (par exemple, fumer près du lit).

## **Hygiène**

Les matelas de lit d'enfant doivent être conçus de façon à satisfaire aux conditions d'hygiène et de propreté pour que tout risque d'infection ou de contamination soit évité.

# Exigences de sécurité spécifiques pour les tours de lit d'enfant

**RISQUES:** les principaux risques liés au produit sont l'étranglement, la suffocation externe et interne et l'étouffement.

## 1. **EXIGENCES DE SÉCURITÉ**

### (1) **EXIGENCES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ**

Les produits ne mettent pas en danger la sécurité ou la santé des enfants lorsqu'ils sont utilisés conformément à l'usage auquel ils sont destinés ou à l'usage prévisible, compte tenu du comportement des enfants.

Les capacités des enfants et des personnes qui s'en occupent sont prises en considération, en particulier dans le cas de produits qui, en raison de leurs fonctions, dimensions et caractéristiques, sont destinés à des enfants de six à dix-huit mois.

Les étiquettes apposées sur les produits ou sur leur emballage ainsi que les modes d'emploi doivent attirer l'attention des personnes s'occupant des enfants sur les dangers et les risques d'effets dommageables inhérents à l'utilisation des produits, et sur la manière de les éviter.

### (2) **EXIGENCES SPÉCIFIQUES DE SÉCURITÉ**

#### **Propriétés chimiques**

Les tours de lit d'enfant doivent être conformes à la législation de l'Union européenne.

#### **Inflammabilité et propriétés thermiques**

Les tours de lit d'enfant ne doivent pas présenter de risques d'inflammabilité dans l'environnement de l'enfant. Ils doivent se composer de matériaux remplissant au moins l'une des conditions suivantes:

- ils ne s'enflamment pas en cas d'exposition directe à une flamme ou à une étincelle;
- s'ils s'enflamment, ils brûlent lentement et présentent une faible vitesse de propagation de la flamme.

De plus, les matériaux combustibles ne doivent pas dégager d'émanations toxiques durant la combustion.

L'emploi de substances chimiques retardatrices de flammes doit être réduit au minimum. Si de telles substances sont employées, leur toxicité ne doit pas mettre en danger la santé de l'enfant et de la personne qui s'en occupe, ni l'environnement, durant l'utilisation du produit et lors de l'élimination du produit en fin de vie.

#### **Propriétés physiques et mécaniques**

##### **– Risques microbiologiques**

Les tours de lit d'enfant ne doivent pas comporter de risques microbiologiques induits par un matériau peu hygiénique d'origine animale.

##### **– Risques de coincement dans des trous ou des ouvertures**

Les tours de lit d'enfant ne doivent pas comporter de risque de coincement de la tête et du cou de l'enfant dans des boucles, des cordons ou d'autres dispositifs de fixation. Les éléments de couture et de décoration ne doivent pas se détacher lorsqu'ils sont soumis à une contrainte mécanique inhérente à l'utilisation prévisible du produit par un enfant, afin de ne pas créer de

risque supplémentaire de coincement des membres, de la tête et des doigts et d'éviter de rendre accessible le rembourrage (voir les risques d'étouffement).

– **Risques d'enchevêtrement**

Les tours de lit d'enfant ne doivent pas comporter de cordons ou de boucles susceptibles d'enserrer le cou de l'enfant. Les boucles, dans lesquelles l'enfant risque de se coincer les doigts ou les orteils, sont à éviter.

– **Risques d'étouffement et de suffocation interne**

Les tours de lit d'enfant ne doivent pas contenir d'éléments séparés ou de petites dimensions pouvant être détachés par l'enfant, introduits entièrement dans sa bouche et avalés.

Les tours de lit d'enfant ne doivent contenir aucun élément de petites dimensions qui peut être détaché par l'enfant et rester coincé dans le pharynx ou à l'arrière de la cavité buccale. Le matériau de rembourrage ne doit pas être accessible, notamment si l'enfant le saisit avec les dents, et doit résister à une contrainte inhérente à l'utilisation prévisible du produit par l'enfant, compte tenu de la possibilité que des fibres traversent les coutures ainsi que de la résistance des coutures. Le matériau de rembourrage ne doit contenir aucun corps infectant dur ou coupant tel que des particules métalliques, des clous, des aiguilles ou des échardes.

– **Risques de suffocation externe**

Le produit ne doit pas contenir de décalcomanies en plastique qui peuvent être détachées par l'enfant ou d'autres garnitures imperméables pouvant couvrir la bouche et le nez.

L'emballage des produits ne doit pas présenter de risque de suffocation par obstruction des voies respiratoires extérieures.

Pour éviter le risque de suffocation, le produit ne doit pas contenir de matériaux souples susceptibles d'épouser la forme du visage de l'enfant ou de former des renflements pouvant obstruer les voies respiratoires.

– **Bords coupants**

Les tours de lit d'enfant ne doivent comporter ni bords coupants ou pointes acérées ni éléments ou surfaces saillants pouvant présenter un risque de perforation.

– **Fonction de protection**

Les tours de lit d'enfant doivent être conçus et fabriqués de manière à éviter la présence d'éléments sur lesquels l'enfant est susceptible de prendre appui pour se hisser sur le produit.

– **Risques liés à l'association de deux éléments distincts**

Les tours de lit d'enfant ne doivent pas présenter de risque supplémentaire de coincement ou d'asphyxie si l'enfant parvient à placer sa tête entre le tour de lit et le côté du lit.

**Avertissements propres au produit**

Des informations appropriées doivent être fournies afin que le tour de lit soit correctement installé sur le côté du lit. Les avertissements doivent indiquer que le tour de lit doit être correctement installé de sorte que le dispositif de fixation ne comporte aucun cordon ou boucle dans lequel l'enfant est susceptible de se coincer la tête et le cou. Les avertissements doivent attirer l'attention de la personne s'occupant de l'enfant sur les risques que présentent des tours de lit d'enfant inadaptés (en raison de la taille ou du modèle) au lit et mal fixés.

**Hygiène**

Les tours de lit d'enfant doivent être conçus et fabriqués de façon à être facilement et complètement nettoyés pour que tout risque d'infection ou de contamination soit évité. Ce

produit doit également respecter cette condition après avoir été lavé conformément aux instructions du fabricant et il ne doit pas déteindre quand il est en contact avec l'enfant.

## **Exigences de sécurité spécifiques pour les lits suspendus pour bébé**

**RISQUES:** les principaux risques liés au produit sont le coincement, la suffocation et la blessure résultant d'un défaut de structure et de stabilité du produit.

### **1. EXIGENCES DE SÉCURITÉ**

#### **(1) EXIGENCES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ**

Les produits ne mettent pas en danger la sécurité ou la santé des enfants lorsqu'ils sont utilisés conformément à l'usage auquel ils sont destinés ou à l'usage prévisible, compte tenu du comportement des enfants.

Les capacités des enfants et des personnes qui s'en occupent sont prises en considération, en particulier dans le cas de produits qui, en raison de leurs fonctions, dimensions et caractéristiques, sont destinés à des enfants de moins de douze mois.

Les étiquettes apposées sur les produits ou sur leur emballage ainsi que les modes d'emploi doivent attirer l'attention des personnes s'occupant des enfants sur les dangers et les risques d'effets dommageables inhérents à l'utilisation des produits, et sur la manière de les éviter.

#### **(2) EXIGENCES SPÉCIFIQUES DE SÉCURITÉ**

##### **Propriétés chimiques**

Les lits suspendus pour bébé doivent être conformes à la législation de l'Union européenne.

##### **Inflammabilité et propriétés thermiques**

Les lits suspendus pour bébé ne doivent pas présenter de risques d'inflammabilité dans l'environnement de l'enfant. Ils doivent se composer de matériaux remplissant au moins l'une des conditions suivantes:

- ils ne s'enflamment pas en cas d'exposition directe à une flamme ou à une étincelle;
- s'ils s'enflamment, ils brûlent lentement et présentent une faible vitesse de propagation de la flamme;
- s'ils s'enflamment, ils brûlent lentement et n'entraînent pas la formation de débris enflammés ou de gouttelettes en fusion.

De plus, les matériaux combustibles ne doivent pas dégager d'émanations toxiques durant la combustion.

L'emploi de substances chimiques retardatrices de flammes doit être réduit au minimum. Si de telles substances sont employées, leur toxicité ne doit pas mettre en danger la santé de l'enfant et de la personne qui s'en occupe, ni l'environnement, durant l'utilisation du produit et lors de l'élimination du produit en fin de vie.

##### **Propriétés physiques et mécaniques**

###### **– Risques de coincement dans des trous ou des ouvertures**

Les lits suspendus pour bébé doivent être conçus et fabriqués de manière à empêcher tout coincement de la tête, des doigts, des membres, des mains et des pieds de l'enfant dans tous types d'ouvertures.

###### **– Parties mobiles**

Les lits suspendus pour bébé doivent être conçus de manière à éviter que l'enfant ne se cogne contre l'armature ou un meuble de la pièce à cause des oscillations latérales.

Ils doivent être conçus de façon à limiter le mouvement rotatoire de la partie couchage lorsque celle-ci est soumise, par exemple, à une action de torsion.

Ils ne doivent pas comporter de risque (de coincement, par exemple) pour d'autres enfants (les frères et sœurs, par exemple) pouvant s'approcher du produit.

#### – **Risques de chute**

Le support et la partie couchage doivent être suffisamment stables pour éviter tout basculement du lit pouvant entraîner la chute de l'enfant. Les lits suspendus pour bébé doivent rester stables lorsque l'enfant bouge ou lorsque la partie couchage oscille suivant l'amplitude permise par le dispositif de suspension.

Le dispositif de fixation ne doit pas se détacher de la barre de soutien ou d'une autre pièce semblable.

Le dispositif de suspension, y compris les éléments qui le constituent, doit résister au mouvement d'un enfant durant son utilisation.

#### – **Risques d'enchevêtrement**

Les lits suspendus pour bébé ne doivent pas comporter de cordes ou de rubans susceptibles d'enserrer le cou de l'enfant. L'enfant ne doit pas risquer de s'enchevêtrer dans les cordes et les sangles des dispositifs de suspension et de réglage.

#### – **Risques d'étouffement et de suffocation interne**

Les lits suspendus pour bébé ne doivent pas contenir d'éléments séparés ou de petites dimensions pouvant être détachés par l'enfant, introduits entièrement dans sa bouche et avalés. Ils ne doivent contenir aucun élément de petites dimensions qui peut être détaché par l'enfant et rester coincé dans le pharynx ou à l'arrière de la cavité buccale. Le rembourrage ne doit pas être accessible et doit résister à une contrainte inhérente à l'utilisation prévisible du produit par un enfant (y compris si ce dernier le saisit avec les dents).

#### – **Risques de suffocation externe**

Les lits suspendus pour bébé ne doivent pas contenir de décalcomanies en plastique pouvant être détachées par l'enfant ou d'autres garnitures imperméables susceptibles de couvrir la bouche et le nez.

L'emballage des produits ne doit pas présenter de risque de suffocation par obstruction des voies respiratoires extérieures. Pour éviter le risque de suffocation, le produit ne doit pas contenir de matériaux souples susceptibles d'épouser la forme du visage de l'enfant ou de former des renflements pouvant obstruer les voies respiratoires.

#### – **Bords coupants**

Les lits suspendus pour bébé ne doivent pas comporter de bords coupants ou de pointes acérées. Les bords et les coins accessibles doivent être arrondis et chanfreinés.

Le produit ne doit comporter ni parties proéminentes sur lesquelles l'enfant pourrait tomber et se blesser ni pointes ou surfaces saillantes pouvant présenter un risque de perforation.

#### – **Intégrité structurale**

Le degré de déformation du dispositif de suspension et le défaut de serrage du dispositif de réglage doivent être limités afin d'empêcher les chutes et les chocs.

Les éléments de couture et de décoration du lit ne doivent pas se détacher lorsqu'ils sont soumis à une contrainte mécanique inhérente à l'utilisation prévisible du produit par un enfant et ne doivent pas présenter de risque de coincement des membres, de la tête et des doigts.



Le poids du corps de l'enfant en mouvement ne doit pas faire apparaître d'ouvertures, ou déformer les ouvertures existantes, pouvant entraîner le coincement des doigts, des mains et des pieds.

Pour empêcher la chute du lit et la rupture de ses éléments (support, dispositifs de fixation et de suspension) susceptibles d'occasionner des blessures physiques, les lits doivent résister aux contraintes mécaniques inhérentes à leur utilisation jusqu'au terme de leur durée de vie.

### **Avertissements propres au produit**

Les avertissements et les modes d'emploi doivent attirer l'attention de la personne s'occupant de l'enfant sur les compétences requises pour le montage et le réglage du lit. Les avertissements doivent également contenir les indications suivantes:

- l'enfant peut se blesser si l'amplitude des oscillations est excessive (par exemple, l'enfant peut se cogner contre l'armature, ou bien le lit peut percuter d'autres meubles);
- les lits peuvent comporter des risques pour les autres enfants;
- la présence d'autres enfants peut accroître les risques (par exemple, s'ils essaient de se pencher sur le lit);
- les lits doivent être installés sur des surfaces planes;
- l'utilisation du lit comme lit durant la nuit doit être déconseillée;
- le lit ne doit pas être utilisé si l'enfant est capable de s'agenouiller ou de se redresser seul. La catégorie d'âge à laquelle est destiné ce produit (enfants de moins de douze mois) doit être clairement mentionnée.

### **Hygiène**

Les lits suspendus pour bébé doivent être conçus et fabriqués de façon à être facilement et complètement nettoyés pour que tout risque d'infection ou de contamination soit évité.

## **Exigences de sécurité spécifiques pour les couettes d'enfant**

**RISQUES:** les principaux risques liés au produit sont la suffocation et l'hyperthermie, fréquemment associée à la mort subite du nourrisson.

### **1. EXIGENCES DE SÉCURITÉ**

#### **(1) EXIGENCES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ**

Les produits ne mettent pas en danger la sécurité ou la santé des enfants lorsqu'ils sont utilisés conformément à l'usage auquel ils sont destinés ou à l'usage prévisible, compte tenu du comportement des enfants.

Les étiquettes apposées sur les produits ou sur leur emballage ainsi que les modes d'emploi doivent attirer l'attention des personnes s'occupant des enfants sur les dangers et les risques d'effets dommageables inhérents à l'utilisation des produits, et sur la manière de les éviter.

#### **(2) EXIGENCES SPÉCIFIQUES DE SÉCURITÉ**

##### **Propriétés chimiques**

Les couettes d'enfant doivent être conformes à la législation de l'Union européenne.

##### **Inflammabilité et propriétés thermiques**

Les couettes d'enfant ne doivent pas présenter de risques d'inflammabilité dans l'environnement de l'enfant.

Elles doivent se composer de matériaux remplissant au moins l'une des conditions suivantes:

- ils ne s'enflamment pas en cas d'exposition directe à une flamme ou à une étincelle;
- s'ils s'enflamment, ils brûlent lentement et présentent une faible vitesse de propagation de la flamme.

De plus, les matériaux combustibles ne doivent pas dégager d'émanations toxiques durant la combustion.

L'emploi de substances chimiques retardatrices de flammes doit être réduit au minimum. Si de telles substances sont employées, leur toxicité ne doit pas mettre en danger la santé de l'enfant et de la personne qui s'en occupe, ni l'environnement, durant l'utilisation du produit et lors de l'élimination du produit en fin de vie.

##### **Risque d'hyperthermie**

Pour éviter l'hyperthermie, les avertissements et les instructions doivent attirer l'attention de la personne s'occupant de l'enfant sur la température de la chambre dans laquelle le produit est utilisé.

##### **Propriétés physiques et mécaniques**

###### **– Risques microbiologiques**

Les couettes d'enfant ne doivent pas comporter de risques microbiologiques induits par un matériau peu hygiénique d'origine animale.

###### **– Risques de coincement dans des trous ou des ouvertures**

Les éléments cousus et décoratifs de la couette ne doivent pas se détacher lorsqu'ils sont soumis à une contrainte mécanique inhérente à l'utilisation prévisible du produit et ne doivent pas présenter de risque de coincement (en particulier des doigts).

– **Risques d'enchevêtrement**

Les couettes d'enfant ne doivent pas comporter de cordes ou de boucles susceptibles d'enserrer le cou de l'enfant.

– **Risques d'étouffement et de suffocation interne**

Les couettes d'enfant ne doivent pas contenir d'éléments séparés ou de petites dimensions pouvant être détachés par l'enfant, introduits entièrement dans sa bouche et avalés. Les couettes d'enfant ne doivent contenir aucun élément de petites dimensions qui peut être détaché par l'enfant et rester coincé dans le pharynx ou à l'arrière de la cavité buccale. Le matériau de rembourrage ne doit pas être accessible et ne doit contenir aucun corps infectant dur ou coupant tel que des particules métalliques, des clous, des aiguilles ou des échardes. Le rembourrage doit également résister à une contrainte inhérente à l'utilisation prévisible du produit par un enfant (y compris si ce dernier le saisit avec les dents), compte tenu de la possibilité que des fibres traversent les coutures ainsi que de la résistance des coutures.

– **Risques de suffocation externe**

Les couettes d'enfant ne doivent pas contenir de décalcomanies en plastique pouvant être détachées par l'enfant ou d'autres garnitures imperméables susceptibles de couvrir la bouche et le nez.

L'emballage du produit ne doit pas présenter de risque de suffocation par obstruction des voies respiratoires extérieures.

Le bébé doit pouvoir respirer et disposer d'une arrivée d'air suffisante lorsque, pendant son sommeil, son visage est recouvert par la couette.

**Avertissements propres au produit**

Les avertissements et le mode d'emploi doivent attirer l'attention de la personne s'occupant de l'enfant sur les risques élevés de suffocation si la couette est utilisée pour des enfants de moins de quatre mois.

L'âge minimal recommandé est de neuf mois.

Il convient également de faire figurer des informations relatives à la taille du lit d'enfant dans lequel la couette est utilisée et d'inscrire des avertissements concernant la température de la chambre (voir les risques d'hyperthermie).

**Hygiène**

Les couettes d'enfant doivent être conçues et fabriquées de façon à être facilement et complètement nettoyées pour que tout risque d'infection ou de contamination soit évité. Ce produit doit également respecter cette condition après avoir été lavé conformément aux instructions du fabricant et il ne doit pas déteindre quand il est en contact avec l'enfant.

# Exigences de sécurité spécifiques pour les sacs de couchage pour bébé

**RISQUES:** les principaux risques liés au produit sont l'étouffement après ingestion de petits éléments et le coincement à l'intérieur du sac.

## 1. **EXIGENCES DE SÉCURITÉ**

### (1) **EXIGENCES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ**

Les produits ne mettent pas en danger la sécurité ou la santé des enfants lorsqu'ils sont utilisés conformément à l'usage auquel ils sont destinés ou à l'usage prévisible, compte tenu du comportement des enfants.

Les étiquettes apposées sur les produits ou sur leur emballage ainsi que les modes d'emploi doivent attirer l'attention des personnes s'occupant des enfants sur les dangers et les risques d'effets dommageables inhérents à l'utilisation des produits, et sur la manière de les éviter.

### (2) **EXIGENCES SPÉCIFIQUES DE SÉCURITÉ**

#### **Propriétés chimiques**

Les sacs de couchage pour bébé doivent être conformes à la législation de l'Union européenne.

#### **Inflammabilité et propriétés thermiques**

Les sacs de couchage pour bébé ne doivent pas présenter de risques d'inflammabilité dans l'environnement de l'enfant.

Elles doivent se composer de matériaux remplissant au moins l'une des conditions suivantes:

- ils ne s'enflamment pas en cas d'exposition directe à une flamme ou à une étincelle;
- s'ils s'enflamment, ils brûlent lentement et présentent une faible vitesse de propagation de la flamme.

De plus, les matériaux combustibles ne doivent pas dégager d'émanations toxiques durant la combustion.

L'emploi de substances chimiques retardatrices de flammes doit être réduit au minimum. Si de telles substances sont employées, leur toxicité ne doit pas mettre en danger la santé de l'enfant et de la personne qui s'en occupe, ni l'environnement, durant l'utilisation du produit et lors de l'élimination du produit en fin de vie.

#### **Risque d'hyperthermie**

Pour éviter l'hyperthermie, les avertissements et les instructions doivent attirer l'attention de la personne s'occupant de l'enfant sur la température de la chambre dans laquelle le produit est utilisé.

#### **Propriétés physiques et mécaniques**

##### **– Risques de coincement dans des trous ou des ouvertures**

Les éléments cousus et décoratifs du sac de couchage pour bébé ne doivent pas se détacher lorsqu'ils sont soumis à une contrainte mécanique inhérente à l'utilisation prévisible du produit et ne doivent pas présenter de risque de coincement (en particulier des doigts). En outre, la

taille des ouvertures prévues pour le cou et les bras doit empêcher l'enfant de glisser au fond du sac.

– **Intégrité structurale**

Les fermetures doivent être sûres pour empêcher l'enfant de glisser au fond du sac. Les coutures et les fermetures doivent rester en l'état après avoir été lavées conformément aux instructions du fabricant.

– **Risques d'enchevêtrement**

Les sacs de couchage pour bébé ne doivent pas comporter de cordons ou de boucles susceptibles d'enserrer le cou d'un enfant.

– **Risques d'étouffement et de suffocation interne**

Les sacs de couchage pour bébé ne doivent pas contenir d'éléments séparés ou de petites dimensions pouvant être détachés par l'enfant, introduits entièrement dans sa bouche et avalés. Les sacs de couchage pour bébé ne doivent contenir aucun élément de petites dimensions qui peut être détaché par l'enfant et rester coincé dans le pharynx ou à l'arrière de la cavité buccale. Le rembourrage ne doit pas être accessible et doit résister à une contrainte inhérente à l'utilisation prévisible du produit par un enfant (y compris si ce dernier le saisit avec les dents), compte tenu de la possibilité que des fibres traversent les coutures ainsi que de la résistance des coutures.

– **Risques de suffocation externe**

Les sacs de couchage pour bébé ne doivent pas contenir de décalcomanies en plastique pouvant être détachées par l'enfant ou d'autres garnitures ou tissus imperméables susceptibles de couvrir la bouche et le nez.

L'emballage du produit ne doit pas présenter de risque de suffocation par obstruction des voies respiratoires extérieures.

Le bébé doit pouvoir respirer lorsque, pendant son sommeil, le sac de couchage recouvre son visage.

– **Bords coupants**

Les sacs de couchage pour bébé ne doivent pas comporter de bords coupants ou de pointes acérées.

**Avertissements propres au produit**

Les avertissements et les instructions doivent inciter la personne s'occupant de l'enfant à choisir le sac adapté à l'âge et à la taille de l'enfant.

Des avertissements concernant la température de la chambre (voir les risques d'hyperthermie) doivent également être indiqués.

**Hygiène**

Les sacs de couchage pour bébé doivent être conçus et fabriqués de façon à être facilement et complètement nettoyés pour que tout risque d'infection ou de contamination soit évité. Ce produit doit également respecter cette condition après avoir été lavé conformément aux instructions du fabricant et il ne doit pas déteindre quand il est en contact avec l'enfant.